



# POLITIQUE CLIMAT

Juin 2025

**Crédit  Mutuel**  
Asset Management

# SOMMAIRE

Philosophie générale

3

Identification des risques climatiques et nécessité d'agir

7

Indicateurs de suivi Ex Ante des entités émettrices

9

Gestion et suivi des portefeuilles

16

Prospective et développement

22

*Un acteur engagé depuis  
plus de 15 ans*



# PHILOSOPHIE GÉNÉRALE

## CADRE GÉNÉRAL

L'espèce humaine se trouve aujourd'hui confrontée à un véritable défi : limiter le réchauffement climatique d'origine anthropique afin de permettre aux sociétés humaines, à la faune et à la flore installées sur la planète de poursuivre leur développement et prospérer.

Alors que les premières alertes sur l'impact des activités humaines sur la hausse des températures remontent à quelques dizaines d'années, ce n'est qu'en 1992 à l'issue du Sommet de la Terre de Rio que les Nations Unies ont initié les Conférences des Parties (COP) dont l'objet est de coordonner les efforts de chaque pays pour rendre la planète plus habitable. La COP 21 a abouti au premier véritable Traité de coopération sur le Climat : l'Accord de Paris, qui prévoit de limiter le réchauffement à 1,5°C-2°C à horizon 2100.

Pourquoi le changement climatique est-il un problème ?

Parmi les effets néfastes sur nos civilisations du réchauffement de notre atmosphère, nous pouvons citer :

- Des conditions météorologiques plus extrêmes (sécheresse, inondations, tempêtes), augmentant les risques physiques
- Des changements dramatiques dans les écosystèmes menant à une extinction massive
- Une diminution drastique de l'approvisionnement alimentaire dans de nombreuses régions du monde
- Un risque accru de zoonose
- Une acidification des océans
- Des migrations climatiques en raison de la montée des océans et de conditions de vie insupportables



**Le secteur financier a un rôle de premier plan à jouer contre le dérèglement climatique. Cela se décline en deux axes :**

- L'atténuation des origines du réchauffement qui induit la réorientation des capitaux (investissements et crédits) **vers des solutions moins impactantes**, en particulier sur l'énergie
- L'adaptation qui consiste à préparer les sociétés futures aux modifications climatiques déjà enclenchées...

...sans oublier le dialogue (sous forme d'Engagement) afin d'aider les acteurs économiques à mettre en œuvre leur « transition ».

Crédit Mutuel Alliance fédérale, entreprise à mission, est particulièrement engagé dans ce combat.

**La politique Climat de Crédit Mutuel Asset Management s'inscrit complètement dans ce cadre général et vise à permettre, par des choix d'investissement marqués dans chacun de ses fonds, un développement économique respectueux et responsable, ne portant pas préjudice aux générations futures.**

Un premier objectif commun semble se dégager vers la Neutralité Carbone à horizon 2050. De nombreuses études sont venues récemment proposer des trajectoires pour réussir cet objectif (rapport Net Zéro de l'IEA Mai 2020 : Net Zero by 2050 - A Roadmap for the Global Energy Sector ou rapport Transition 2050 de l'Aeme : Transition(s) 2050 : Choisir maintenant agir pour le climat- Rapport (ademe.fr) ).

La Neutralité Carbone est définie comme un équilibre entre les émissions de carbone dans l'atmosphère et leur absorption par les puits de carbone naturels.

Atteindre cet objectif implique la réduction des émissions de gaz à effet de serre, directement responsable de la hausse des températures, grâce notamment à un mix énergétique plus renouvelable.





De manière concrète et afin d'atteindre cet objectif, Crédit Mutuel Asset Management met en œuvre dans ses processus de gestion différents outils destinés à :

- Mesurer l'impact climatique de ses investissements avec les indicateurs suivants :
  1. Intensité Carbone
  2. Empreinte Carbone
- En réduire les effets négatifs, notamment les émissions de Gaz à Effet de Serre :  
Crédit Mutuel Asset Management fait sien l'objectif du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale de réduire l'Empreinte Carbone de ses portefeuilles d'investissement mesurée en tonnes de CO2 par million d'euros investi, de 33% entre 2018 et 2030
- Lutter contre le réchauffement mondial en permettant une transition climatique partagée



## VISION DYNAMIQUE

CM-AM réalise une étude dynamique des politiques climatiques des acteurs économiques afin de favoriser les plus pro-actifs dans ses décisions d'investissement. Chaque acteur est analysé au regard de la trajectoire empruntée, à l'intérieur de son secteur d'activité, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Crédit Mutuel Asset Management espère ainsi mettre en avant les entreprises ayant intégré complètement les enjeux environnementaux dans leur stratégie et réduire les impacts négatifs sur le climat de ses portefeuilles.

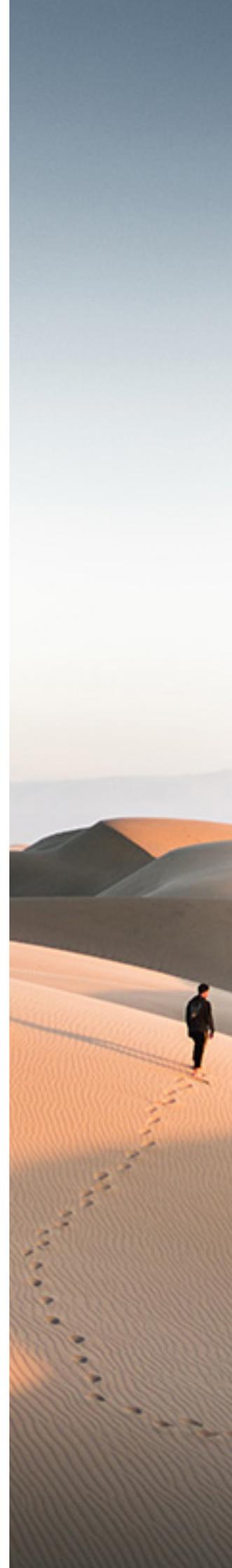
## CONTRIBUTION AUX INITIATIVES DE PLACE ET TRANSPARENCE

Crédit Mutuel Asset Management a choisi de participer activement aux actions et initiatives de place visant à promouvoir la transition vers une économie bas-carbone et à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gestion du risque climatique et environnemental.

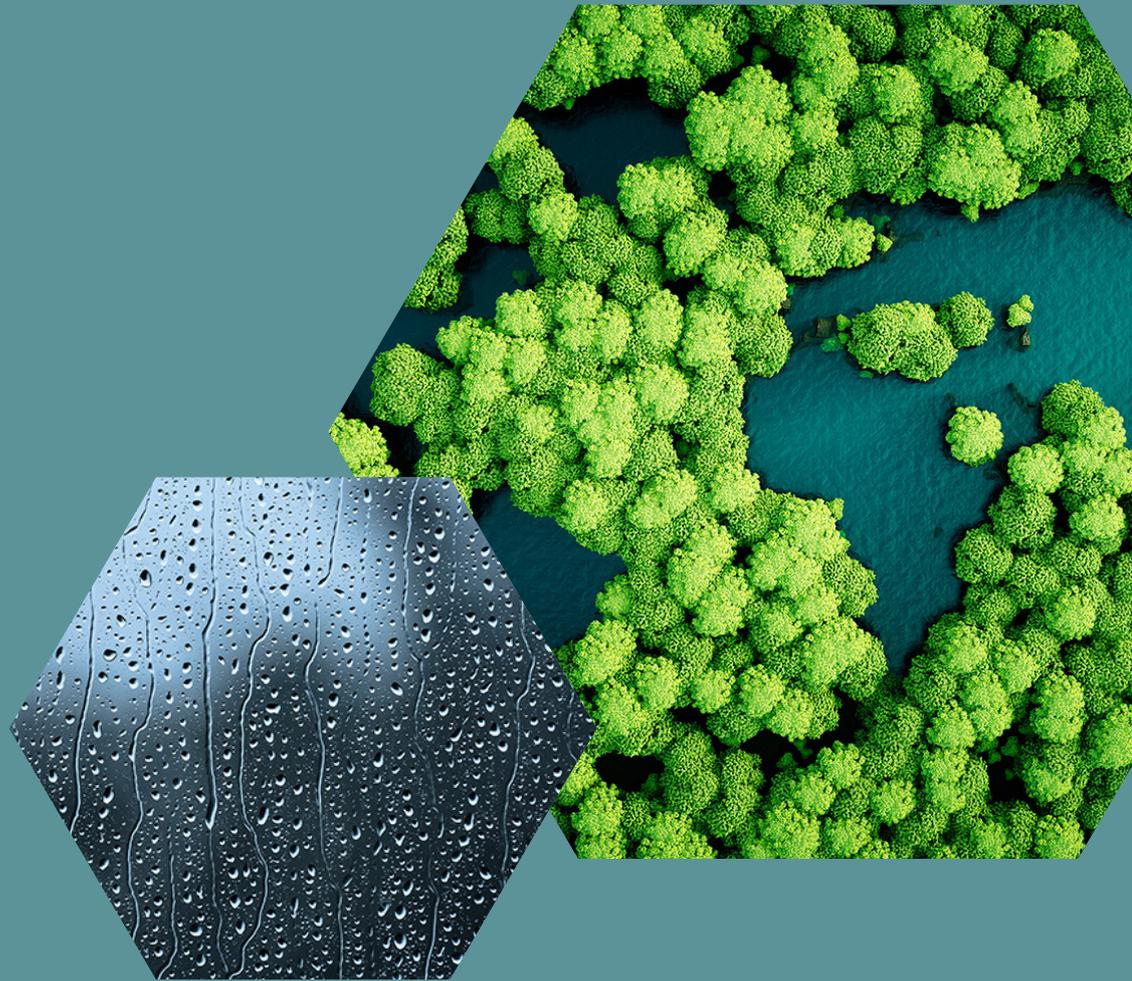
Ainsi, Crédit Mutuel Asset Management a signé dès 2015 les Green Bond Principles qui régissent les instruments obligataires finançant les projets à bénéfices environnementaux. Tout comme il est signataire du Global Investor Statement to Governments on Climate Change (IIGCC) pour promouvoir la mise en œuvre du principe « net zéro » et encourager les gouvernements à accélérer le développement, le déploiement et la diffusion des technologies permettant la transition vers un système d'émissions nettes zéro. Crédit Mutuel Asset Management a également choisi d'intégrer le collectif de l'Institut pour la Finance Durable réunissant les acteurs financiers de la place pour une meilleure prise en compte des objectifs de durabilité ; sa participation aux travaux du CDP sur la campagne SBTi a débuté dès 2020.

**Ces différents engagements collaboratifs vis à vis des parties prenantes viennent en complément du dialogue actionnarial émetteurs, privilégié par Crédit Mutuel Asset Management.** Conformément aux objectifs et valeurs du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Crédit Mutuel Asset Management encourage la plus grande transparence dans les rapports financiers comme extra-financiers des entreprises sur lesquelles investissent ses fonds.

Il est essentiel que la publication des indicateurs climatiques, et en particulier ceux concernant les émissions de Gaz à Effet de Serre, soit la plus complète possible. Ainsi, le détail des scopes 1 + 2 + 3 (cf définition plus bas) est attendu de chaque acteur. Tout défaut de publication de données climatiques amènera les équipes de Crédit Mutuel Asset Management à considérer négativement la contribution de l'acteur en question.



# IDENTIFICATION DES RISQUES CLIMATIQUES ET NÉCESSITÉ D'AGIR



La hausse des températures anticipée à horizon 2100 affecte dès aujourd'hui les actifs, qu'ils soient financiers et matériels. Les valorisations de ces actifs sont impactées par de nouveaux risques identifiés selon deux axes.



## RISQUES PHYSIQUES

Il s'agit des risques résultant des dommages directement causés par des phénomènes climatiques ou météorologiques. Dans cette catégorie, on peut distinguer :

- **Risques aigus** : Catastrophes naturelles, tempêtes, ouragans, inondations
- **Risques chroniques** : Elévation du niveau de la mer, vague de chaleur répétée, disparition de certaines ressources (eau)



## RISQUES DE TRANSITION

Ce type de risque résulte de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone et de ses effets sur les acteurs économiques. On peut distinguer :

- **Risques juridiques et réglementaires** : Prix du carbone, hausse des litiges
- **Risques technologiques** : Innovation, rupture technologique rendant obsolète la technologie précédente
- **Risques de marché** : Variation du prix de certaines matières premières devenues rares, rejet de certains produits/modes de production par le public
- **Risques de réputation** : Dégradation de l'image de marque d'une société impliquée dans une controverse de type environnementale/climatique

## NÉCESSITÉ D'AGIR

La matérialisation de ces risques, déjà enclenchée pour certains, et leurs impacts potentiellement significatifs sur nos civilisations, la persistance de notre qualité de vie mais aussi les valorisations de nos actifs, laissent peu de place à l'inaction.

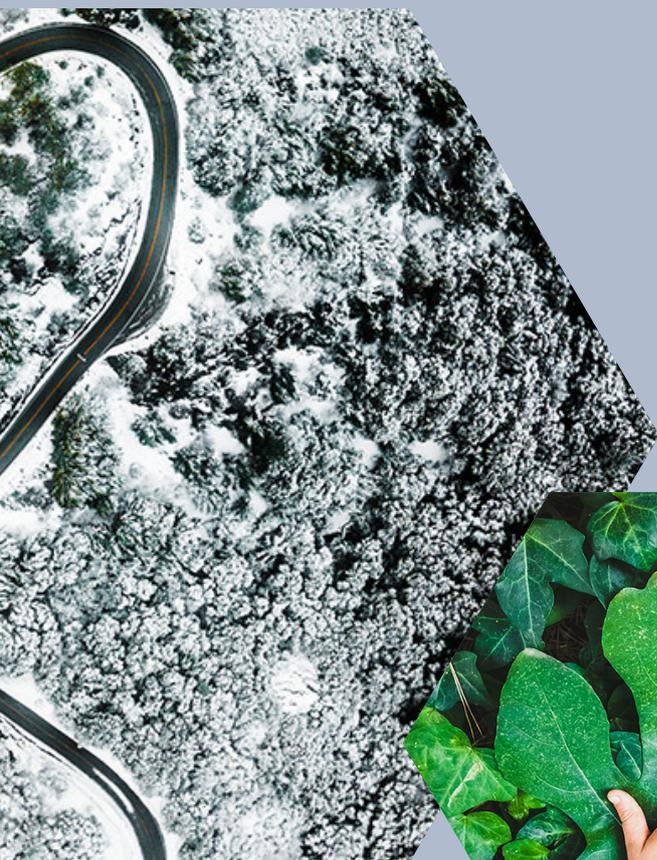
Crédit Mutuel Asset Management a choisi d'agir de manière pro-active sur la thématique climatique et met en œuvre une stratégie d'investissement résolument engagée avec l'objectif d'apporter sa contribution à la limitation du réchauffement à 2° et à la préservation de notre mode de vie.

Ces éléments portent sur deux axes temporels :

- **Orientation des investissements** : Mise en place d'indicateurs Ex Ante permettant d'orienter les portefeuilles vers une économie bas-carbone
- **Impact des investissements** : Evaluation des incidences des investissements sur le climat par mesures physiques Ex Post

# INDICATEURS DE SUIVI DES ENTITÉS ÉMETTRICES

La politique Climat de Crédit Mutuel Asset Management repose d'abord sur la mise à disposition des gérants de portefeuilles d'indicateurs permettant une prise en compte de la thématique climat en amont de la prise de décision. Une intensité et/ou une empreinte carbone peuvent ainsi être analysées.



## EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

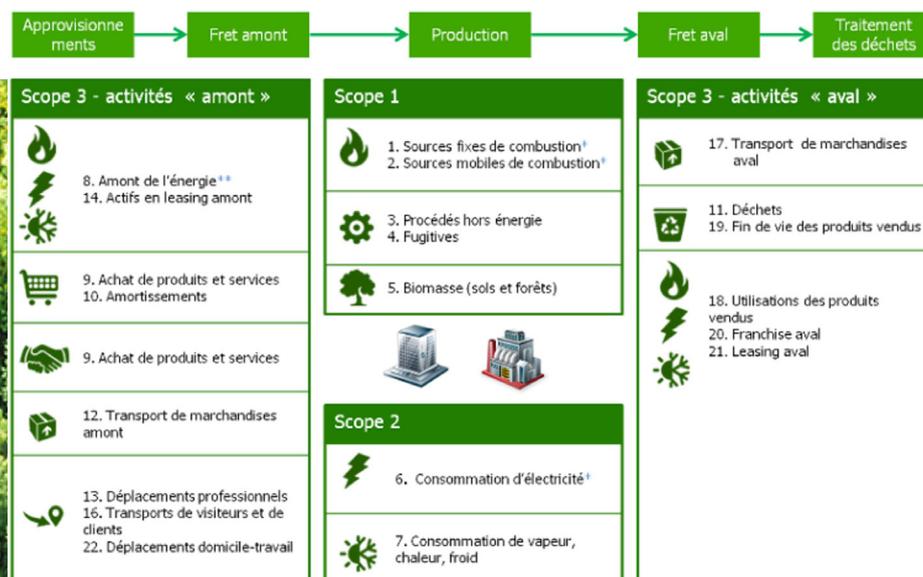
La mesure des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) est la métrique la plus usuelle et scientifiquement solide pour évaluer les impacts climatiques négatifs de l'activité d'un acteur économique.

Les GES sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent ainsi à l'effet de serre. Une dizaine de GES a été identifiée comme responsable du réchauffement climatique. Pour des raisons de simplification, les mesures des émissions de GES sont faites sur le seul dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>. Une table de correspondance permet de transposer les émissions des autres gaz vers celui-ci.

### SCOPE

Le Green House Gas Protocol considère 3 mesures d'émissions de gaz à effet de serre. Ces niveaux correspondent aux émissions de GES à différents stades de l'activité de l'Entreprise.

- **Scope 1** ou émissions directes : correspond aux émissions résultant de la combustion d'énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon...).
- **Scope 2** ou émissions indirectes liées aux consommations énergétiques : relatif aux émissions indirectes liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire à la fabrication d'un produit. Pour beaucoup de secteurs d'activité, c'est la part la plus importante d'émissions d'une entreprise.
- Le **Scope 3** correspond aux autres émissions indirectes, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées à d'autres étapes du cycle de vie que sa seule fabrication... On peut séparer le Scope 3 en activités «amont» et activités «aval».



Le recours au calcul sur scope global 1+2+3 sera mis en œuvre progressivement afin de répondre aux exigences réglementaires européennes (SFDR) pour s'appliquer complètement au 01/01/2024.

Source : Ademe

## INTENSITÉ CARBONE

L'intensité carbone (IC) mesure l'efficacité de la consommation (émission) de carbone d'une société ou d'une entité publique. Cette métrique est un ratio permettant de comparer deux sociétés (ou entités publiques) ayant des activités économiques proches.

### Utilities/producteurs d'électricité

Deux mesures sont possibles pour les sociétés produisant de l'électricité (métier unique ou activité importante d'une société de services publiques dites «utilities»)

- $IC = \text{Emissions} / \text{Chiffre d'affaires}$
- $IC = \text{Emission} / \text{Production d'électricité (TWh)}$

Crédit Mutuel AM privilégie cette approche permettant de déconnecter le calcul du prix de l'électricité (parfois administré), dès lors qu'il s'agit de comparer les sociétés de ce secteur.

Pour les calculs au niveau portefeuille, le CA (chiffre d'affaires) est privilégié au dénominateur.

### Autres secteurs

Pour l'ensemble des sociétés n'appartenant pas aux groupes mentionnés précédemment (i. et ii.), le Chiffre d'Affaires est utilisé

- $IC = \text{Emissions} / \text{CA}$

### Souverains

La métrique prend en compte le Produit intérieur Brut

- $IC = \text{Emissions} / \text{PIB}$

## EMPREINTE CARBONE

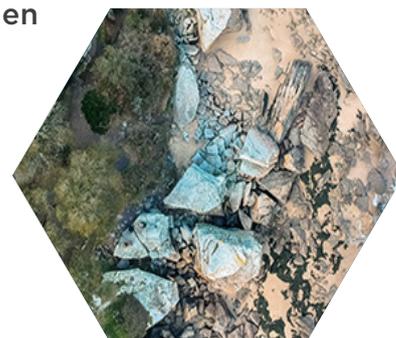
L'**empreinte carbone** est la mesure de la quantité de gaz à effet de serre émise par une activité humaine, en fonction de sa consommation en énergie.

Il peut s'agir de l'empreinte d'une personne, d'une organisation ou d'un territoire, ou bien encore d'un processus de fabrication ou d'un secteur économique (source : Global Footprint Network). Le calcul de cette empreinte s'effectue généralement en tonnes.

L'empreinte carbone prend en compte les émissions liées à la production, mais aussi à la consommation de biens et de services. Elle est composée d'émissions directes et indirectes. Contrairement aux inventaires nationaux, qui ne comptabilisent que les émissions de GES ayant lieu sur un territoire donné, **l'empreinte carbone intègre également les émissions associées aux biens, services et matières premières importés de l'étranger et consommés sur le territoire.**

Son calcul permet de définir les stratégies les mieux adaptées pour réduire l'impact de certaines activités sur le changement climatique, et participer plus efficacement à la diminution des émissions de GES et aux objectifs de « neutralité carbone ».

**On parle d'Empreinte Carbone du Portefeuille en tonnes de CO2 équivalent par Mn euros investis.**



## SCORE CARBONE

Crédit Mutuel a conçu et développé un indicateur d'efficacité carbone qui lui est propre. Cet indicateur a pour objet de faciliter les décisions d'investissement prises dans les portefeuilles sur le sujet des émissions de GES.

L'intensité carbone de chaque société est d'abord calculée (méthodologie développée au point précédent). Les sociétés sont alors positionnées au sein de leur secteur d'activité principal. Un Score est affecté à chaque société en fonction du résultat de son intensité carbone.

### DEUX SCOPES D'ÉTUDE SONT UTILISÉS POUR LES CALCULS DU SCORE

- Scope dit Total : Scope 1 + Scope 2
- Scope dit Complet : Scope 1 + Scope 2 + Scope 3

### UNIVERS D'ÉTUDE

Le score carbone concerne toutes les sociétés appartenant à l'univers d'investissement de Crédit Mutuel Asset Management (secteur privé).

### CLASSIFICATION SECTORIELLE

Le niveau GICS 3 a été retenu pour conserver une certaine homogénéité d'activités aux sociétés comparées. Ce niveau permet de segmenter tout univers d'investissement en plus de 70 secteurs d'activité économique.

## LES 2 MÉTRIQUES NÉCESSAIRES AU CALCUL FINAL

### a. Score Carbone Classique

Dans le seul objectif de calculer le Score Carbone, Crédit Mutuel Asset Management distingue 2 calculs d'Intensité Carbone, selon l'activité de la société :

Pour toutes les sociétés à l'exception des sociétés identifiées productrices d'électricité, l'intensité carbone d'une société est calculée en divisant le chiffre des émissions GES (en scope 1+2, en tCO<sub>2</sub>e) par le Chiffre d'Affaires (« Revenu », en Md Euros).

En ce qui concerne les sociétés productrices d'électricité, l'intensité carbone est mesurée en divisant le chiffre des émissions GES (en tCO<sub>2</sub>e) par la production d'électricité (en GWh).

Dans chacun des groupes constitués (secteurs GICS de niveau 3 + Producteurs d'Electricité), l'intensité carbone ainsi calculée est transformée en score sur l'échelle de Crédit Mutuel Asset Management, avec 1 le score le moins bon et 5 le meilleur score.

### b. Score Carbone Prospectif

Le score de l'indicateur « Stratégie Carbone » du modèle propriétaire de scoring ESG de Crédit Mutuel Asset Management (cf plus haut) est utilisé, après avoir été rebasé sur l'échelle définie pour le Score Carbone Classique (de 1 à 5).

## LA MÉTRIQUE FINALE

Le Score Carbone Complet est mesuré par la formule :

$$\text{Score Carbone Complet} = \frac{\text{Score Carbone Classique} + \text{Score Carbone Prospectif}}{2}$$

## DIMENSION DYNAMIQUE DE L'OUTIL : LA TENDANCE

Afin de donner une dimension dynamique à cet indicateur, un Signe de Trajectoire Carbone vient s'ajouter au Score Carbone Complet.

Ce signe traduit le comportement, sur les 3 dernières années, de l'intensité carbone de la société examinée, relativement à celle de son secteur d'appartenance.

**i. Signe +** : lorsque la société surperforme son secteur (intensité carbone plus faible) sur l'horizon considéré

**ii. Signe =** : lorsque la société performe comme son secteur (évolution de l'intensité carbone identique) sur l'horizon considéré

**iii. Signe -** : lorsque la société sous-performe son secteur (intensité carbone plus élevée) sur l'horizon considéré

## PART VERTE

La notion de Part Verte rejoint les travaux de la Commission Européenne sur la Taxonomie. Il s'agit d'identifier les investissements présentant des bénéfices environnementaux substantiels dans au moins une des 6 catégories suivantes :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable des ressources hydrologiques et marines
4. Transition vers une économie circulaire
5. Prévention et contrôle de la pollution
6. Protection et restauration de la biodiversité

La Taxonomie Européenne est encore en cours d'élaboration aujourd'hui (la liste d'activités et de critères de sélection technique n'est disponible à date que pour les deux premiers des six objectifs environnementaux) et ne peut faire l'objet d'une application complète. Il est pourtant un secteur d'activité économique où cette mesure est aujourd'hui élaborée : les producteurs d'énergie, dont l'activité peut participer à l'atténuation du changement climatique.

Trois types d'énergie sont identifiées :

- Fossile (charbon, pétrole, gaz...)
- Renouvelable (solaire, éolien, hydroélectrique, géothermique, biomasse, marémotrice...)
- Autre (nucléaire...)

Toutes les sociétés productrices d'énergie sont donc classées dans l'une ou l'autre de ces catégories, en fonction de leur chiffre d'affaires ou de leur production totale d'énergie mais aussi de certaines dépenses opérationnelles et d'investissement.

**Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur les données du prestataire ISS ESG pour calculer la part de ses investissements alignés avec la taxonomie européenne.**

# GESTION ET SUIVI DES PORTEFEUILLES



## TRANSPARENCE DES RÉSULTATS

Crédit Mutuel Asset Management veille à produire, a minima sur une base annuelle, les éléments permettant d'apprécier le positionnement de ses portefeuilles au regard de la trajectoire 2 degrés, en accord avec les ambitions en termes d'empreinte carbone du groupe (plan 2018-2023). Ces éléments sont repris dans différents rapports élaborés pour chaque fonds.

Pour chaque indicateur, Crédit Mutuel Asset Management présente un indicateur de couverture pour mieux en dégager la pertinence. Ce taux de couverture (part des données disponibles analysées) doit être le plus élevé possible.

## POLITIQUE SECTORIELLE CHARBON

L'utilisation du charbon pour la production d'électricité est responsable de 73% de toutes les émissions de CO2 dans ce secteur. En plus des impacts négatifs sur le climat, l'utilisation de ce combustible fossile contribue à la pollution de l'environnement (eau, terre, mer), à la perte de biodiversité, à la dégradation de la santé du monde vivant et parfois au recul des Droits de l'Homme.

Crédit Mutuel Asset Management a élaboré une Politique Charbon qui repose sur les éléments suivants :

- Interdiction d'investir dans les sociétés figurant sur la liste GCEL (Global Coal Exit List) de l'ONG Urgewald, après analyse et confirmation par le département de Finance Responsable et Durable
- Etude en vue d'exclusion des sociétés impliquées dans le secteur du charbon thermique (et métallurgique si la distinction entre les deux n'est pas possible) et ne figurant pas dans la liste GCEL
- Interdiction des sociétés ne respectant pas l'un des 4 critères suivants :
  - Production annuelle de charbon strictement inférieure à 10 Millions de tonnes
  - Capacités installées de production d'énergie basées sur le charbon strictement inférieures à 5 gigawatts
  - Part du charbon dans le chiffre d'affaires (CA) strictement inférieure à 20%
  - Part du charbon dans le mix de production énergétique strictement inférieure à 20%

Seule la présence d'un plan daté de sortie, crédible à horizon maximum 2030, des actifs issus du charbon peut permettre à une société ne remplissant pas ces 4 critères d'intégrer un portefeuille.

# EMISSIONS GES DU PORTEFEUILLE

## COMPARAISON

- **La mesure des émissions de GES** d'un portefeuille nécessite un élément de comparaison afin d'évaluer au mieux la pertinence des choix de gestion au regard de l'univers d'investissement initial. Crédit Mutuel Asset Management a choisi en conséquence de présenter ces métriques « portefeuilles » relativement au benchmark du fonds concerné (ou de son univers d'investissement pré-défini).
- **Les méthodologies de calcul** étant très différentes, les portefeuilles investis sur le secteur privé et le secteur public présenteront des métriques sur chacun de ces segments d'investissement.



## MESURES EFFECTUÉES

La méthodologie mise en œuvre prévoit que les émissions de CO2 équivalent d'un émetteur figurant dans un portefeuille financier lui soient affectées à la hauteur de son poids de détention au sein de l'actif net total :

**DANS LA VALEUR DE L'ENTREPRISE**  
(secteur privé)

**DANS LA DETTE TOTALE**  
(souverains)

- **Emissions totales** : La métrique présente la somme des émissions de CO2 équivalent (exprimée en tonnes) d'un fonds pour une détention sur une année complète
- **Empreinte Carbone** : La métrique précise la somme des émissions exprimées en tonnes pour un million d'euros investis
- **Emissions évitées** : Cette mesure n'est possible qu'avec la construction d'hypothèses, en particulier l'absence de l'investissement ou du projet financé. Il s'agit d'évaluer les émissions de CO2 équivalent que l'investissement a permis d'éviter. Cette mesure est particulièrement adaptée aux portefeuilles d'Obligations Vertes.
- **Intensité Carbone Moyenne Pondérée** : L'intensité carbone de chaque société détenue est pondérée par son poids dans le portefeuille examiné.



## MIX ÉNERGÉTIQUE ET PART VERTE

Toute stratégie visant à atteindre l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés passe par l'analyse du mix énergétique des sociétés productrices d'électricité et sa transformation vers des solutions décarbonées.

Dans les portefeuilles, les principales mesures portent sur le poids de l'électricité produite

- exprimé en GWh
- exprimé en pourcentage du total dans chacun des types d'énergie identifiés,
- exprimé en ratio Fossile/(Renouvelable+Autre).

## ACTIFS BLOQUÉS

Les actifs bloqués ou «stranded assets» sont des actifs pouvant faire l'objet d'une dépréciation ou d'une transformation en «passifs» non anticipée ou prématurée, du fait de la transition climatique vers une économie bas-carbone.

L'exposition d'un portefeuille à de tels actifs passe par la mise en évidence des sociétés ayant des activités extractives ou de production d'électricité à partir d'énergies fossiles. Les actifs potentiellement bloqués sont identifiés à mesure que les économies prennent les mesures nécessaires pour se rapprocher de l'objectif 2 degrés.

### Les secteurs d'activité concernés sont :

- Extraction (pétrole, gaz naturel, sables bitumineux, NGL, charbon, lignite...) ainsi que toute activité de support à ces opérations
- Production d'électricité à partir de ces combustibles fossiles

### L'exposition des portefeuilles aux actifs bloqués peut être évaluée de plusieurs manières :

- La somme des pondérations exposées à des sociétés ayant de tels actifs (pourcentage des encours)
- La proportion des revenus des sociétés impliquées dans de tels actifs

## ALIGNEMENT 2° ET TEMPÉRATURE DE PORTEFEUILLE

La mesure de température des portefeuilles permet de vérifier leur alignement à un scénario donné de limitation de la hausse des températures en 2100, par rapport au début de l'ère pré-industrielle. L'objectif souhaité est une limitation de 2 degrés.

La méthodologie utilisée et décrite ci-dessous repose sur les travaux de notre prestataire ISS ESG. L'analyse ne porte que sur les entreprises du secteur privé, les mesures concernant les émetteurs souverains reposent sur une méthodologie différente ne pouvant pas s'agréger à celle du secteur privé. En revanche, tous les types d'instruments, de capital comme de dette, se voient affecter une part des émissions de GES de la société et participent à la mesure globale d'alignement des portefeuilles.

La méthodologie retenue consiste dans un premier temps à considérer la Neutralité Carbone en 2050. Cet engagement largement accepté permet de limiter les projections à une trentaine d'années.

Le second temps de l'analyse consiste à découper l'activité de chacune des entreprises détenues en portefeuille en micro-activités et à leur affecter une quote-part des budgets d'émissions de GES calculés par l'IEA (Agence Internationale pour l'Énergie).

L'IEA a identifié 3 scénarii différents à l'horizon 2050 :

- 1. Sustainable Development Scenario ou SDS** : Ce scénario correspond à une hausse de la température limitée à 1,5°C et répond aux Objectifs de Développement Durable (ODD).
- 2. Stated Policy Scenario ou STEPS** : Basé sur les politiques et objectifs aujourd'hui publics, ce scénario ne prend en compte que les initiatives déjà annoncées et amènent une augmentation de température de 2,7°C
- 3. Current Policy Scenario ou CPS** : Ce scénario considère qu'aucune initiative spécifique ne sera mise en œuvre et prévoit une hausse de 3,2°C

Ces calculs complexes utilisent 2 types de modèles spécifiques :

- **Des modèles socio-économiques** : (évolution de la consommation d'énergie, évolution du mix énergétique, émissions de GES, démographie, évolution des modes de vie, respect des politiques environnementales...)
- **Des modèles climatiques** : (physique et chimie de la Terre)

Les budgets calculés, un par scénario, sont alors comparés aux engagements pris par les sociétés, eux-mêmes transformés en émissions projetées de GES.

Ces calculs aboutissent, pour chacune des années d'ici 2050 et chacun des scénarii, à un surplus (ou à un déficit) d'émissions de GES.

Par calcul d'interpolation, et en considérant une hausse minimale (1,5°C) et une hausse maximale (6°C) de température, chaque société en portefeuille se voit attribuer un score de Hausse de Température Induite (HTI).

Au niveau du portefeuille, les budgets et émissions projetées sont calculés en tenant compte de la détention d'une quote-part de chaque société et amènent les mêmes calculs d'interpolation. La même démarche d'interpolation aboutit à un score de HTI.



# PROSPECTIVE ET DÉVELOP- PEMENT

L'intégration de données climatiques dans les modèles de gestion de portefeuilles d'investissement est encore récente mais progresse vite. La recherche académique et professionnelle ainsi que les travaux menés dans les groupes de place permettent d'envisager de nouveaux indicateurs, au-delà de ceux déjà mentionnés.

**À plus long terme, la poursuite des efforts en matière de décarbonisation nécessite un environnement opérationnel innovant. Crédit Mutuel Asset Management entend poursuivre la mise en place de nouvelles métriques :**

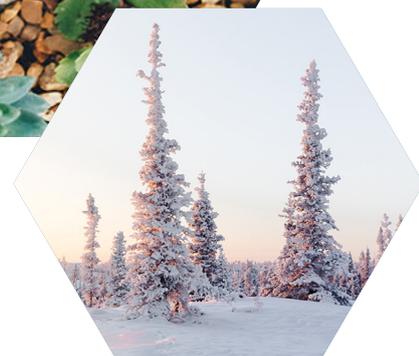


## BIODIVERSITÉ

Les défis liés à la biodiversité sont appréciés comme le prolongement naturel des actions en faveur du climat. Après son adhésion aux initiatives Business for Nature et Finance for Biodiversity Pledge, et dans le sillage des engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans Act4nature International, Crédit Mutuel Asset Management publiera pour l'exercice 2023 un indicateur de l'empreinte biodiversité de l'entreprise. Pour ce faire elle utilisera le BIA-GBS (Biodiversity Impact Analytics -Global Biodiversity Score), un outil de mesure de l'impact des sociétés sur la biodiversité, issu du travail de Carbon 4 Finance et de CDC biodiversité.

## DÉFORESTATION

Afin de lutter contre le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes, Crédit Mutuel Asset Management va se doter de moyens au travers d'une politique multisectorielle de déforestation afin d'exclure les interventions tendant à participer, directement ou indirectement, à la dégradation des écosystèmes forestiers. Crédit Mutuel Asset Management souhaite prendre en considération la déforestation et l'atteinte aux droits humains comme des risques entravant la bonne gouvernance de ses fonds.



## VaR CLIMATIQUE

Le calcul de Value at Risk va poursuivre sa mise en œuvre. La méthodologie retenue au sein de Crédit Mutuel Asset Management pour conduire l'analyse des scénarios climatiques est celle fournie par le prestataire ISS ESG. Cette méthodologie, dont l'analyse s'étend jusqu'à 2050, a pour but d'estimer l'impact financier des risques et opportunités climatiques sur les émetteurs, notamment à travers la métrique Climate Value at Risk (CVaR), qui est déclinée en VaR de transition, et en VaR physique. L'analyse des risques climatiques porte sur les titres vifs d'entreprises (actions et obligations). Si Crédit Mutuel Asset Management n'utilise pas cet indicateur dans la gestion courante de ses investissements, l'indicateur donne un aperçu des investissements les plus exposés en termes de risque au changement climatique.



Retrouvez-nous sur  
[www.creditmutuel-am.eu](http://www.creditmutuel-am.eu)

Crédit Mutuel Asset Management  
Société de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale  
Société anonyme au capital de 3 871 680 €  
Société de gestion de portefeuille – SGP  
N° d'agrément AMF : GP 97-138  
Siège social et bureaux Paris : 4 rue Gaillon 75002 Paris  
Bureaux Strasbourg : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg  
RCS Paris 388 555 021  
TVA intracommunautaire : FR 70 388 555 021  
Code APE 6630 Z

JUIN 2025

Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite  
sauf autorisation expresse de Crédit Mutuel Asset Management

